



SERVICE À LA POPULATION
Lundi, mardi et jeudi de 8h à 13h30 / De 15h à 18h
Mercredi et vendredi : de 8h à 14h en continue
0594 22 31 31 – 0594 22 31 95
population@ville-kourou.fr

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ DOCUMENTS À FOURNIR

- ✓ Le demandeur doit être présent lors du dépôt de la demande ; le mineur est obligatoirement présent et accompagné par un parent exerçant l'autorité parentale.
- ✓ **Originaux et photocopies** des documents demandés sont à présenter obligatoirement au guichet.
- ✓ **LE JOUR DU RETRAIT** de la nouvelle carte : rapporter son ancienne CNI en mairie et, pour un enfant, présenter le livret de famille.

Pour un renouvellement de votre Carte Nationale d'Identité

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, ou de gaz, d'électricité ou de téléphone – (fixe ou portable) -, taxe foncière ou taxe d'habitation, ...

OU

Pour les personnes hébergées chez un particulier ou domiciliées chez leurs parents, un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + attestation d'hébergement sur l'honneur précisant que la personne est hébergée depuis plus de trois mois ainsi que la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant.

2 photos d'identité récentes sur fond bleu aux normes en vigueur

Complément d'information : www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/depliant_norme_photo-2.pdf

Pour une 1^{ère} demande ou un changement de votre état civil

POUR UNE PERSONNE ADULTE

Un **extrait d'acte de naissance** avec filiation ou Copie intégrale d'acte de naissance en original, délivré(e) depuis moins de trois mois

- La demande doit être faite auprès de la Mairie du lieu de naissance.
- Pour les Français nés à l'étranger, il faut s'adresser au Ministère des Affaires Etrangères – Service Central de l'Etat Civil – 44941 Nantes Cedex.

OU

Un **passport sécurisé biométrique**

POUR UNE PERSONNE MINEURE, il faut également

La pièce d'identité du parent demandeur + justificatif de domicile au nom du parent exerçant la garde de l'enfant.

Carnet de correspondance ou carte républicaine pour les élèves n'ayant aucune pièce

Si aucun des parents n'est né en France, le justificatif de nationalité du parent français.

En cas de divorce des parents : la convention définitive de divorce mentionnant le domicile habituel de l'enfant ; en cas de garde alternée, fournir un justificatif de domicile de chaque parent.

POUR FAIRE FIGURER UN DEUXIÈME NOM

Pour les personnes souhaitant faire figurer un deuxième nom (mariées ou veuves ou nom d'usage) :

- Acte de mariage** (à jour de toute mention)
- Extrait d'acte de décès (pour une mention « veuf » ou « veuve »)
- Jugement définitif de divorce stipulant la possibilité de garder le nom
- Tout autre document permettant de justifier du nom d'usage

- Le justificatif de domicile (voir recto)**
- Les 2 photographies (voir recto)**

- Le cas échéant, un justificatif de nationalité :**
 - Décret de naturalisation ou de réintégration (original)
 - Certificat de nationalité (original)
 - Déclaration d'acquisition de la nationalité française du demandeur (manifestation de volonté) (original)
 - Déclaration d'acquisition de la nationalité française par mariage du demandeur (original)

Si vous êtes domicilié(e) sur un bateau fournir l'acte de francisation de celui-ci + le document de la capitainerie.

En cas de perte ou de vol de la CNI
--

- fournir une pièce d'identité avec photo : passeport français ou étranger, permis de conduire
- La déclaration de vol** est à établir auprès de la Gendarmerie
- La déclaration de perte** sera établie en Mairie lors du dépôt de la demande
- 25 €** en timbre fiscal

- Toutes les pièces demandées en 1^{ère} demande**

ET

SI VOUS NE POSSEDEZ AUCUNE PIÈCE D'IDENTITÉ AVEC PHOTO

- Un maximum de document permettant de vous identifier** : carte d'électeur, carte vitale ...